REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

DELIBERATION N° : 2022_058

AR Prefecture

005-200034502-20220601-2022_058-DE
Reçu le 03/06/2022
Publié le 03/06/2022

Commune de Saint-Bonnet en Champsaur

« Nihil nisi a numine »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 1er juin 2022

L'an deux mille vingt-deux le premier du mois de juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 27 mai 2022 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 15
Mme Manon ATHENOUR, Mme Marie-Noëlle CHAIX, M. Mme Aurélie DESSEIN, Mme Emilie DROUHOT, M. Fabien FERRARO, Mme Marie FESTA, M. Frédéric GAILLAND M. Jean-Yves GARNIER, M. Michaël GAUME, M. Dominique GOURY, M. Christian GONSOLIN, M. Rémy GONSOLIN, Mme Virginie LE TOUMELIN et Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Etaient absents : M. Roland BERNARD, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Nathalie LAJKO et Mme Nelly MARY.

Etaient absents et représentés : Mme Nelly MARY ayant donné pouvoir à M. Jean-Yves GARNIER, M. Jean-Marie GUEYDAN ayant donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle CHAIX et Mme Nathalie LAJKO ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK (Maire).

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

1. CONVENTION FESTIVAL PARTIR EN LIVRE 2022

Monsieur Le Maire

Rappelle que la 7ème édition du Festival « Partir en livre » sera organisé à l'échelle intercommunale via les bibliothèques du secteur. Cette échelle permet de toucher un public large et de développer la lecture publique sur le territoire pendant la période estivale (soit du 28 juin 2022 au 22 juillet 2022).

Rappelle qu'un budget prévisionnel a été réalisé par la commune de Saint-Jean-Saint-Nicolas et une demande de subvention a été déposé auprès du Conseil Départemental des Hautes-Alpes. Le reste à charge des dépenses liées à la gestion de l'évènement est ventilé entre les communes partenaires. La participation de la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur s'élève à 700€ TTC.

Vu le projet de convention ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

ARTICLE 1 : Adopter la convention 2022 pour le Festival « Partir en livre » ;

ARTICLE 2 : Autoriser le Maire à signer la convention et à verser le montant de 700€ auprès de la commune de Saint-Jean-Saint-Nicolas.

Membres en exercice :	19	Pour :	18
Membres présents :	15	Abstention :	0
Membres représentés :	3	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : 03 JUIN 2022
Affiché ou publié le : 03 JUIN 2022

Ainsi fait et délibéré le 1er juin 2022
Pour copie conforme
Le Maire

Laurent DAUMARK